

Cette assemblée générale s'est tenue le samedi 21 juin 2008 au siège d'Air France à partir de 9h30.

Compte rendu

Liste des cercles présents: 10 clubs:

Air France (P. Denis), ASAC Ile de France (E. Gergelé), ASCE SE (E. Bréban), ATSCA Finances (B. Sojka), Banque de France (J. Stranjakovitch), Bourse de Paris (T. Ghorayeb), Club 608 (F. Koulitchenko), Groupe Alpha (G. Pachabezian), Renault (A. Marchand), SCPO (A. Rasneur).

Etaient représentés : 2 clubs:

ASCB PSL (SCPO) et BNP Paribas (Banque de France)

Autre joueur présent: G. Vignon (Air France).

Absents: 5 clubs:

Armées, ASCA Ermont, Métro, Peugeot-Citroën et PUC

Les votes se feront sur un ensemble de 12 voix.

Bernard Sojka et Eric Bréban font le point sur la saison écoulée. L'assemblée demande que la liste des lauréats individuels de chaque division fasse l'objet d'une publication lors de l'édition des résultats définitifs.

La composition des groupes ne soulève aucune objection, la Banque de France et le Club 608 confirment l'accession de leur équipe dans la division supérieure.

M. Sojka confirme les deux directeurs de groupe des divisions I et II dans leurs fonctions.

Les propositions de modification des règlements sont alors soumises:

Il est proposé d'*obliger tous les joueurs ou, à défaut, les capitaines, à remettre une copie des feuilles de partie à la table d'arbitrage*, Cette proposition sera testée lors de la prochaine saison puis soumise aux voix.

Le Club 608 propose d'adopter la *cadence Fischer pour les cercles possédant des pendules électroniques* et souhaitant les utiliser. *Cette disposition est facultative mais si elle s'applique, c'est pour l'ensemble des échiquiers de la rencontre*. (Pour: 7 /Contre: 2 / Abstentions: 3) La proposition est adoptée.

Le CT de la ligue émet deux souhaits :

Supprimer la présence d'arbitres lors des rencontres. Rejet par 12 voix contre.

La seconde proposition du CT d'Ile de France est jugée sans objet.

Deux propositions de la BNP sont examinées:

Remettre le score d'un forfait général à 5-0 (15-0 au SB) au lieu de 4-0 actuellement,

Adopté: P:7 /C:1 /A:4

Tenir compte du calendrier du TOP 16 pour l'établissement du calendrier

Rejeté: P: 2 / C: 8 / A: 2

Deux autres propositions de clubs n'aboutissent pas ou sont remis à une date ultérieure Interdire à un joueur qui a joué n matches dans une division de jouer ensuite dans une division inférieure (n=3 par exemple)

Rejeté : P: 2 / C: 8 / A: 2

La refonte du règlement est repoussée à juin 2008. Une version « expurgée » sera soumise pour information par le Directeur de la Compétition à tous les clubs.

Les clubs de division I émettent le souhait de regrouper toutes les rencontres en un lieu unique lors de chaque ronde. Ce souhait sera appliqué dès la prochaine saison.

Il est rappelé que pour bénéficier de l'indemnité d'arbitrage (42€), l'arbitre doit s'authentifier sur la feuille de match.

La proposition de calendrier est adoptée en bloc sans objection

RONDE 1	11 /10/08
RONDE 2	15/11/08
RONDE 3	29/11/08
RONDE 4	06/12/08
RONDE 5	10/01/09
RONDE 6	31/01/09
RONDE 7	07/03/09
RONDE 8	28/03/09
RONDE 9	16/05/09

La date limite des inscriptions est fixée au 26 septembre et L'Assemblée Générale des Présidents de Clubs au 13 juin 2009.

L'Assemblée se termine à 12h30. Certains l'achèvent par la prise en commun d'un repas